



Regroupement familiale pour maman veuve

Par **lina**, le **20/07/2009** à **14:51**

Bonjour,

Je souhaite faire venir maman qui vit en algerie toute seule pour vivre ici en france avec moi. J'ai 2 freres et soeur qui vivent à paris. Moi et ma soeur nous sommes mariées et nous travaillons en CDI et mes deux frères sont en master 2.

Maman est veuve et vit toute seule en algérie.

Je vais accoucher fin décembre 2009 et je souhaite la presence de maman à mes cotés.

Comment peut on proceder moi et mes frères pour faire venir maman ici en France.

Merci

Par **anais16**, le **20/07/2009** à **19:27**

Bonjour,

le regroupement familial des étrangers ne concerne que le conjoint et les enfants mineurs.

Vous pourriez demander un visa long séjour "visiteur" pour ensuite demander un titre de séjour "visiteur" pour votre maman une fois en France.

Vous devrez alors prouver que votre maman est bien veuve, qu'elle n'a plus d'attaches familiales proches au pays et surtout qu'elle est entièrement à la charge de vous ou de ses autres enfants en France.

Ce type de demande est très difficile pour aboutir et si votre maman obtient le titre "visiteur", elle n'aura pas le droit de travailler.